

Bonjour,

En tant que résidente des îles-de-la-madeleine, au Québec, la question des gaz de schiste me touche très directement; je ne comprends pas que le gouvernement approuve une industrie connue comme polluante, dangereuse pour la sécurité civile tant au niveau des répercussions sur la santé que des incidents et dont les techniques sont reconnue même pas ses tenants et ses ingénieurs pour comme imprévisibles, non au point. Je pense que le fait que L'OCTNLHE soit à la fois facilitateur de l'exploration et du développement des hydrocarbures et à la fois entité responsable de la surveillance est très inquiétant et inadéquat. Afin d'éviter les conflits d'intérêt Une commission indépendante au terme de la LCEE (art. 20) est donc nécessaire pour procéder à l'évaluation environnementale. Aussi, L'évaluation environnementale tel qu'actuellement demandée ne traitera du forage que d'un seul puits.. Afin de tenir compte des impacts cumulatifs, l'étude environnementale devrait évaluer les impacts de forage de puits additionnels et de l'exploitation du puits. La zone à l'étude devrait couvrir l'ensemble du territoire, des espèces et populations impliquées dans le cas d'un déversement majeur. En plus d'évaluer les impacts de déversements mineurs et majeurs, l'évaluation environnementale devrait inclure une description du plan d'urgence et de ses impacts auprès des écosystèmes et de la population côtière puisqu'ils peuvent être majeurs (ex: utilisation de dispersant, opération de brûlage ou de nettoyage, méthode de fermeture du puits et délais potentiels).

J'espère que mes inquiétudes seront entendues, car je ne suis pas la seule à réclamer un moratoire, et non des études réalisées dans un contexte de conflit d'intérêt flagrant, nul besoin de toute façon d'études pour prouver que les gaz de schiste ne sont acceptables ni au niveau de l'environnement, ni au niveau de la sécurité et du respect des citoyens.

Merci, Daphné Villeneuve